

Formulaire du service de rééquilibrage automatique

Gestion mondiale d'actifs CI (« GMA CI ») offre un service de rééquilibrage automatique à tous les investisseurs. Le premier vendredi de chaque mois, GMA CI examinera votre compte pour déterminer si vous êtes programmé pour un examen en fonction de vos instructions. Si la valeur actuelle de votre investissement dans un fonds varie à la date de fréquence de plus du pourcentage de variance que vous avez choisi, GMA CI changera automatiquement vos investissements pour revenir à vos allocations de fonds cibles pour tous les fonds. Il n'y a pas de frais pour ce service.

1. Renseignements sur le porteur de parts

Compte de fonds communs de placement CI

Compte personnalisé de Série Portefeuilles Sélect CI (SPS)

Numéro de compte CI

Prénom

Nom de famille

Numéro de compte du courtier

Prénom du cotitulaire (le cas échéant)

Nom de famille du cotitulaire (le cas échéant)

2. Rééquilibrer

A. Créer ou modifier la pondération cible :

Nom du fonds	Code du fonds	Pondération du fonds (%) ¹
		%
		%
		%
		%
		%
		%

¹ La pondération des fonds doit totaliser 100 % pour chaque catégorie ou série de fonds.

B. Options de rééquilibrage automatique (Non applicable aux comptes personnalisés CI SPS) :

Appliquer tous les changements effectués dans le cadre du programme de rééquilibrage automatique au : Niveau de compte Niveau des fonds

Remarque : La valeur par défaut est appliquée au niveau des fonds. Reportez-vous à la page 2 pour une description détaillée de ces options.

C. Demande de rééquilibrage immédiat et ponctuel (facultatif) :

Rééquilibrer immédiatement les avoirs de mes fonds en fonction de la pondération cible indiquée à la section 2A. **Important** : Ceci s'applique uniquement à un rééquilibrage ponctuel.

Initier les transferts au niveau (non applicable aux comptes personnalisés CI SPS) : Niveau de compte Niveau des fonds

D. Sélection du pourcentage de variance :

Variance : _____ Remarque : Le pourcentage de variance par défaut est de 2,5 % (5,0 % pour les comptes personnalisés CI SPS).

E. Sélection de la date de fréquence :

Fréquence : _____ S'il s'agit de « annuellement », indiquez le mois : _____ Remarque : La fréquence par défaut est « trimestrielle. »

GMA CI ne contrôle pas l'adéquation des fonds détenus dans votre compte personnalisé CI SPS. C'est votre responsabilité et celle de votre représentant.

3. Autorisation du client

J'autorise/Nous autorisons par la présente GMA CI à rééquilibrer automatiquement mon (notre) compte CI (compte personnalisée Série Portefeuilles Sélect) en fonction du pourcentage de variance et de la date de fréquence indiqués ci-dessus et à transférer automatiquement les investissements pour revenir à mon (notre) allocation de fonds cible, si la valeur actuelle de mon (notre) investissement dans un fonds varie de plus du pourcentage de variance sélectionné. Je comprends/Nous comprenons que ces opérations pourraient avoir une incidence fiscale sur les comptes non enregistrés. À condition qu'un fonds répertorié ait un solde de fonds supérieur à zéro, le programme de rééquilibrage automatique se poursuivra, à moins que GMA CI ne reçoive des instructions pour l'interrompre. Si la totalité d'un fonds de mon (notre) compte est racheté ou transféré, mon (notre) allocation de fonds cible au niveau des fonds sera mise à jour et attribuée proportionnellement aux fonds actifs restants dans mes (nos) allocations de fonds cibles.

Signature du porteur de parts

Date (JJ/MM/AAAA)

Signature du copporteur de parts (s'il y a lieu)

Date (JJ/MM/AAAA)

Signature du représentant

Numéro du courtier

Numéro du représentant

Date (JJ/MM/AAAA)

Règles et instructions du service de rééquilibrage automatique

Suivez les instructions suivantes afin d'utiliser ce formulaire pour rééquilibrer votre compte automatiquement :

Niveau des fonds

Un rééquilibrage au niveau des fonds affecte les fonds indiqués à la section 2A seulement. Ces fonds seront rééquilibrés selon les pondérations données. Tous les autres fonds détenus sur le compte mais non répertoriés ici ne seront pas rééquilibrés. Le rééquilibrage au niveau des fonds est spécifique à la catégorie ou à la série de fonds, ce qui permet d'offrir des services de comptes multiples basés sur la catégorie ou la série de fonds. La pondération des fonds doit totaliser 100 % pour chaque catégorie ou série de fonds. La date de fréquence, le pourcentage de variance et le niveau de rééquilibrage doivent être les mêmes pour toutes les catégories ou séries de fonds.

Niveau de compte

Lors d'un rééquilibrage au niveau de compte, tous les fonds de votre compte seront affectés. Tous les actifs de votre compte seront transférés dans les fonds énumérés à la section 2A selon les pondérations indiquées. Le rééquilibrage au niveau de compte est spécifique à la catégorie ou à la série de fonds, ce qui permet d'offrir des services de comptes multiples basés sur la catégorie ou la série de fonds. La pondération des fonds doit totaliser 100 % pour chaque catégorie ou série de fonds. La date de fréquence, le pourcentage de variance et le niveau de rééquilibrage doivent être les mêmes pour toutes les catégories ou séries de fonds. Les services de comptes multiples ne sont pas disponibles pour les comptes personnalisés CI SPS.

Règles commerciales supplémentaires

- Les fonds d'investissement parrainés par des syndicats, les fonds spéculatifs et les fonds de la série des flux de trésorerie de retraite garantis ne sont pas admissibles au programme de rééquilibrage automatique. Même si la demande est faite, ces fonds ne seront pas inclus dans le programme de rééquilibrage automatique. Les autres fonds qui sont sélectionnés seront attribués proportionnellement.
- Les fonds en dollars américains sont admissibles au programme de rééquilibrage automatique, uniquement dans leur propre devise.
- Les versions avec frais d'acquisition initiaux (FAI) et avec frais d'acquisition différés (FAD) d'un même fonds sont considérées comme le même fonds sous-jacent. Par conséquent, seulement un fonds doit faire partie de la liste de la pondération cible. Les titres FAI seront échangés contre des titres FAI, et les titres FAD seront échangés contre des titres FAD.
- Le rééquilibrage n'est pas autorisé entre les types de frais; exemple : FAI à FAD ou FAD à FAI
- Le rééquilibrage entre les catégories ou les séries de fonds n'est pas autorisé.

UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CI Investments Inc. faisant affaire sous le nom de Gestion mondiale d'actifs CI (« GMA CI»), « nous », « notre », « nos ») a besoin de vos renseignements personnels pour administrer et fournir les services liés à votre compte (« services de comptes »). Nous utilisons vos renseignements personnels recueillis sur ce formulaire pour vous fournir les produits et services que vous avez demandés, améliorer nos produits et services et remplir nos obligations légales et réglementaires. Des conditions supplémentaires en matière de protection des renseignements personnels s'appliquent à l'utilisation de nos services en ligne et de certains autres services. Nous ne sommes pas responsables du traitement de vos renseignements personnels par les fournisseurs tiers, comme votre conseiller financier et sa société de courtage. Ils traitent les renseignements personnels conformément à leurs propres conditions. Pour administrer et gérer votre compte, nous partageons vos renseignements personnels avec les sociétés membres du groupe de Financière CI et leurs filiales. Vous avez le droit d'accéder à vos renseignements personnels et d'en demander la correction, ou de retirer votre consentement au traitement de vos renseignements personnels. Pour de plus amples renseignements, y compris en ce qui concerne notre recours aux fournisseurs de services à l'extérieur du Canada ou de votre province de résidence, veuillez communiquer avec notre responsable de la protection des renseignements personnels ou consulter la politique de confidentialité de GMA CI au <https://www.cifinancial.com/ci-gam/ca/fr/legal/privacy.html>.